

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-1474/PR/MIND Portant approbation des comptes de l'ONED de l'exercice 1987.

n° 88-1474/PR/MIND

Ministère
Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication
22 décembre 1988

Numéro JO
n° 24 du 31/12/1988

Date du numéro
31 décembre 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VUles Lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VUl'ordonnance n° LR/77- 007 du 30/06/1977

VUle décret n° 87-098/PRE/87 portant nomination des membres du Gouvernement

VUla loi n° 27/AN/83/1er L du 3/02/1983 portant création de l'ONED

VUl'arrêté n° 83-015/PR/MI du 23/02/83 portant statuts de l'Office National des Eaux

VUla délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Juillet 1988

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 15/11/88.

Article 1er

Le compte d'exploitation définitif de l'exercice 1987 est arrêté comme suit

– Produits d'exploitations.....	137.640.907 FD –
Charges.....	1.351.803.333 FD – Béné-
fice d'exploitation	24.837.574 FD – Profits ex-
ceptionnelles.....	2.171.679 FD – Pertes exception-
nelles.....	22.532.088 FD – Bénéfice de l'exercice
.....	4.477.165 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Par le Président de la République**Chef du Gouvernement*

HASSAN GOULED APTIDON